



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Pollution de l'air

Question écrite n° 39298

Texte de la question

Mme Élodie Jacquier-Laforge interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la pollution de l'air. Si le bilan 2020 de la qualité de l'air en Île-de-France d'Airparif met en évidence une baisse conséquente des niveaux de pollution pour le dioxyde d'azote (NO₂), la baisse est plus limitée pour les particules (PM₁₀ et PM_{2,5}) en Île-de-France et les concentrations d'ozone (O₃) ont continué à augmenter, comme globalement dans l'hémisphère Nord. L'ozone est le seul polluant réglementé dont les concentrations augmentent depuis plus de 10 ans, en Auvergne-Rhône-Alpes notamment également et particulièrement en Isère. Face à cet enjeu de santé publique, elle lui demande ce que le Gouvernement compte mettre en œuvre afin de lutter contre la pollution de l'air qui provoquerait près de 100 000 morts par an en France.

Données clés

Auteur : [Mme Élodie Jacquier-Laforge](#)

Circonscription : Isère (9^e circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39298

Rubrique : Pollution

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er juin 2021](#), page 4511

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)